

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 2 (1864)
Heft: 38

Artikel: [Lettre de M. Ed. Collomb]
Autor: Collomb, Ed.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177281>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pour constater cette propriété essentielle, l'on verse du pétrole dans une soucoupe, et l'on touche la surface du liquide avec la flamme d'une allumette ; si le pétrole a été dépouillé des huiles légères très-combustibles, non-seulement il ne s'allume pas, mais si l'on y jette une allumette enflammée, elle s'éteint après avoir continué à brûler pendant quelques instants.

Toute huile minérale, destinée à l'éclairage, qui ne soutient pas cette épreuve doit être rejetée comme pouvant donner lieu, par son usage, à des dangers sérieux.

L'huile de pétrole, alors même qu'elle ne renferme plus les essences légères dites naphtes, qui lui communiquent la faculté de s'allumer au contact d'une flamme, n'en est pas moins une des matières les plus combustibles que l'on connaisse ; si elle imbibé des tissus de lin, de coton ou de laine, son inflammabilité est singulièrement exaltée, aussi son emmagasinage, son débit exigent-ils une grande circonspection.

L'huile de pétrole doit être conservée ou transportée dans des réservoirs ou dans des vases en métal. Les dépôts doivent être éclairés par des lampes placées à l'extérieur ou par des lampes de sûreté.

Une lampe destinée à brûler du pétrole ou toute autre huile minérale, ne doit avoir aucune gerçure, aucune fêlure établissant une communication directe avec l'enceinte où la mèche fonctionne. *Le réservoir doit contenir plus d'huile que l'on en peut brûler en une seule fois*, afin que la lampe ne puisse pas être vide pendant qu'elle brûle.

Les réservoirs en matières transparentes comme le verre, la porcelaine, sont préférables, parce qu'ils permettent d'apprécier le volume de l'huile qui y est contenue.

Les parois des réservoirs doivent être épaisses, les ajustages qui les surmontent doivent être fixés. *non pas à simple frottement*, mais par un mastic inattaquable par les huiles minérales.

Avant d'allumer une lampe, on doit la remplir complètement, et ensuite la fermer avec soin.

Lorsque l'huile est sur le point d'être épuisée, il faut éteindre et laisser refroidir la lampe avant de l'ouvrir pour la remplir. Dans le cas où l'on voudrait introduire l'huile dans la lampe éteinte avant son complet refroidissement, il est indispensable de tenir éloignée la lumière avec laquelle on s'éclaire pour procéder à cette opération.

Si le verre d'une lampe vient à casser, il faut éteindre immédiatement, afin de prévenir l'échauffement des garnitures métalliques. Cet échauffement, quand il atteint une certaine intensité, vaporise l'huile contenue dans le réservoir ; la vapeur peut prendre feu, déterminer une explosion entraînant la destruction de la lampe, et, par suite, l'écoulement d'un liquide toujours très-inflammable et souvent même déjà enflammé !

Le sable, la terre, les cendres, le grès sont préfé-

rables à l'eau pour éteindre les huiles minérales en combustion.

Nous nous empressons de publier la lettre suivante, qui nous est adressée par M. le président de la Société de navigation de Vevey, en réponse à une correspondance de Vevey, signée D., contenue dans notre précédent numéro. Tout en regrettant que cette correspondance ait été désagréable à M. Collomb, nous sommes charmés qu'elle ait provoqué les explications franches et claires qu'il nous donne sur la fondation et le but d'une Société que nous aimons et que nous désirons voir vivre en bonne harmonie avec sa sœur aînée d'Ouchy.

Du reste, au moment de mettre sous presse, nous recevons de M. D., à Vevey, une lettre que nous plaçons à la suite de celle de M. Collomb, et par laquelle ce dernier pourra se convaincre que les allusions de notre correspondant étaient libres de toute intention malveillante envers la Société de navigation de Vevey.

Vevey, le 8 août 1864.

Monsieur le rédacteur,

Nous sommes bien aise que la lettre publiée par le numéro 57 du *Conteur Vaudois* nous fournisse l'occasion d'exposer de nouveau publiquement les principes que nous avons émis lors de la fondation de notre Société de navigation de Vevey et de la Tour-de-Peilz. Cet exposé, que nous voulons faire succinct, ne sera pas superflu, surtout s'il a pour résultat d'amener à la connaissance de la vérité votre correspondant, que l'erreur ou l'ignorance de nos intentions paraissent avoir égaré.

Lorsque nous eûmes inscrit en tête de notre programme que la Société de Vevey et de La Tour-de-Peilz avait pour but :

- 1° D'encourager la navigation ;
- 2° De s'occuper des questions qui s'y rattachent pour favoriser son développement ;
- 3° De provoquer l'organisation d'un système de sauvetage en cas de sinistre ;
- 4° De donner une instruction sanitaire aux hommes des compagnies de sauvetage ;

Un grand nombre d'adhésions nous arrivèrent de toute part. C'est à cet entraînement général que nous devons les succès que nous avons obtenus et qui, encore aujourd'hui, sont un puissant motif d'encouragement pour continuer à marcher dans la voie que nous nous sommes tracée.

Tous les actes de la Société de navigation de Vevey et la Tour-de-Peilz, dans sa sphère d'action, portent un caractère de généralité. Pour ses concours, elle invite tous les riverains du Léman à venir joûter d'adresse ; sa compagnie de sauvetage porte secours à tous ceux qui en réclament sans distinction de nationalité ; nous trouvons dans ses règlements, que toute personne jouissant de la réputation d'honnête homme, peut se faire agréger dans la société sans autre condition qu'une légère finance d'entrée, enfin, que la qualité de membre de la société n'est pas exigée pour prendre part au concours lors des fêtes de la société.

Ainsi la Société de navigation sert un principe et encourage ceux qui en favorisent le développement, sans se préoccuper si ceux qui se distinguent sont Genevois, Vaudois ou Savoyards.

Nous pensons que M. D. nous a méconnus et que l'organisation de notre Société et sa base lui étaient inconnues. Aussi, pour

qu'il fasse plus ample connaissance avec notre Société et l'esprit qui y règne, le comité de la Société de navigation se fera un devoir d'inviter M. D. à notre prochaine fête du lac. Cette fête sera, nous l'espérons, digne de celles qui l'ont précédée. Une place sera réservée à M. D. sur la barque amirale; quand il aura entendu les vivats qui accueillent les vainqueurs, observé la cordialité qui règne entre tous les joueurs, assisté à la distribution des prix obtenus, il reconnaîtra à quelle distance nous sommes de l'égoïsme et de l'esprit étroit qu'il nous suppose.

Nos amis d'Ouchy nous ont compris, car, à la fondation de notre Société, ils nous ont fait don d'une superbe coupe sur laquelle sont gravés ces mots :

« La Société de navigation d'Ouchy à sa sœur de Vevey et la Tour-de-Peilz, en souvenir de sa fondation. »

Dès lors un grand nombre de navigateurs d'Ouchy sont venus grossir nos rangs. A nos fêtes ils ont été reçus avec empressement et nous avons applaudi à leurs succès. Tous ces faits ne dénotent-ils pas que les deux Sociétés se sont placées à un point de vue plus élevé que celui sur lequel M. D. se place. Nous recherchons l'émulation et le progrès, non une mesquine rivalité intéressée; nous nous appliquerons toujours à la première en laissant à d'autres la triste satisfaction de glaner dans la seconde.

Je crois ne pas devoir reprendre la partie charivarique de l'article du *Conteur* écrit par M. D., non plus que les passages concernant des personnalités; des longueurs sur ces sujets offriraient peu d'intérêt à vos lecteurs. Au reste, je n'aurais peut-être pas répondu si je n'avais pas vu prêter aux membres de la Société de navigation des sentiments peu honorables et peu relevés.

Si Monsieur D. juge à propos, ainsi qu'il l'annonce, de continuer à nous gratifier de ses impressions malheureuses et malveillantes, nous accepterons la joute avec courtoisie. Dans ce cas, nous espérons, Monsieur le rédacteur, que si vous acceptez l'attaque dans les colonnes du *Conteur*, vous voudrez bien aussi accueillir la riposte.

Comptant sur votre obligeance, je vous présente, M. le rédacteur, etc., etc.

ED. COLLOMB,
président de la Société de navigation
de Vevey et la Tour-de-Peilz.

Vevey, 11 août 1864.

Monsieur le rédacteur,

Je regrette infiniment que M. le président de la Société de navigation de Vevey et la Tour ait fait d'une plaisanterie une affaire sérieuse.

Comme je partage entièrement ses vues sur le but de la société, sur son organisation, sur les résultats qu'elle est appelée à obtenir, je ne continuerai pas, par conséquent, une polémique inutile et sans but.

Agréez, M. le rédacteur, mes meilleures salutations.

D.

Zurich et Rapperschwyl.

Ils étaient trois cent cinquante. Cinquante de plus que les Spartiates, qui sous Léonidas allaient chercher la mort dans un combat.

Ils étaient trois cent cinquante, la rapière au poing, et n'allaient point mourir pour leur pays. Ils allaient, en hommes libres, boire de la bière à Rapperschwyl.

C'étaient les écoliers du polytechnicum. Leur troupe

serpentaient dans les rues de Zurich, qu'ils abandonnaient; tous ces adolescents, petits neveux de l'ancien Gambrinus, Germains de toutes les principautés, sortaient fiers de l'Athènes suisse; ils se retiraient pour braver la fêrule du bon papa Bolley, qui leur avait fait du chagrin.

Un steamer les emporta et disparut au loin. Alors la ville entière se mit à gémir. Les brasseurs désolés erraient dans leurs celliers; les restaurateurs en deuil pleuraient dans leurs serviettes; les hôteliers, sanglotant, parcouraient leurs maisons vides; les boutiquiers voyaient à l'horizon poindre la banqueroute; les professeurs sans élèves s'arrachaient les cheveux.

Seul, le directeur conservait son sang-froid, à l'aide duquel il se mit incontinent à rédiger de sa meilleure encre un mémoire en quatre points, avec prémisses et conclusions, demandant un congrès des puissances pour élucider ce qu'il y avait d'obscur dans le cas, et voir ce qu'en disaient les traités de 1815. A ce mémoire remarquable était joint un appendice représentant un fac-simile de toutes les inscriptions perverses faites sur les murs du bâtiment d'école.

Le Conseil fédéral s'assembla. Il entendait les gémissements des Zurichois. Justes étaient leurs plaintes. On leur avait promis une école et surtout des élèves; il fallait les fournir, dût-on transformer dans notre ère de grâce et de transformation toute l'armée fédérale, les employés fédéraux, les citoyens eux-mêmes, en élèves de l'Ecole polytechnique. On dépense annuellement 300.000 francs dans ce but; on irait plus loin, et la Suisse était prête aux plus grands sacrifices, s'il le fallait. Que deviendrait Zurich sans son école? On ne peut y songer sans frémir.

Le Conseil fédéral discutait, en proie à une grande perplexité. Cependant les polytechniciens continuaient à boire en hommes libres de la bière à Rapperschwyl.

Alors parût à Berne, dans la salle du Conseil, un homme vêtu de rhododendron. Les sept sages poussèrent un cri d'espoir. C'était le sauveur, l'homme de la situation: c'était notre ambassadeur à Paris; c'était M. Kern! Les magistrats respirèrent. Lui seul pouvait ramener au travail les trois cent cinquante jeunes Germains en grève. On le délègue avec le vice-président de la Confédération; leur départ fut solennel; l'émotion était grande. Enfin ils partirent, M. Kern portant le rhododendron, et M. Schenk l'olive de la conciliation. L'ambassade se mit à négocier, en mettant à profit les découvertes en diplomatie que nous avons recueillies au Japon, dans un récent voyage, qui d'ailleurs ne nous est pas revenu bien cher.

A l'arrivée des députés fédéraux à Rapperschwyl, les jeunes Germains chantaient sous la tonnelle l'air national anglais, adopté par le Suisse et Bavaois de naissance: *Rufst du mein, etc.*; c'était d'un bon augure; les délégués s'assirent, et joignirent leur *ut* à ceux des chœurs. La députation chantait juste. On en vint à la chansonnette; notre ambassadeur électrisa l'assemblée